Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 48 (1912)

Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE LAUSANNE

N° 50. 14 Décembre 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Etrennes de « l'Educateur ». — Lettre de Paris. — Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Récitation. — Orthographe. — Lecture. — Rédaction. — Histoire. — Civilisation. — Cours complémentaires. — Variété. — Arithmétique.*

ÉTRENNES DE L'ÉDUCATEUR

Dans le but d'être agréables à nos abonnés, nous avons aujourd'hui le plaisir de leur offrir, à prix très réduits, les volumes suivants choisis parmi ceux qui peuvent le plus contribuer à l'enrichissement de leur bibliothèque :

1. *Seippel*, Paul. **La Suisse au XIXme siècle.** Etude historique, économique, etc., 3 grands volumes in-4° de plus de 500 pages chacun, 600 gravures. (Au lieu de 25 fr.) *Fr. 10 —*
2. *Maillefer*, Paul. **Histoire du canton de Vaud.** Grand in-8°, 550 pages avec 250 gravures, ouvrage de bibliothèque scolaire. (Au lieu de 10 fr.) *Fr. 5 —*
3. **Chants du pays.** Anthologie des poètes de la Suisse romande, 500 pages; sous la direction de A. Imer-Cuno. (Au lieu de 6 fr.) *Fr. 3 —*
4. *Tissot et Cornut*. **Les Prosateurs de la Suisse française.** Recueil de morceaux choisis de Rousseau, Bridel, Petit-Senn, Vinet, Tœppfer, Olivier, Marc Monnier, etc., etc., 360 pages. (Au lieu de 3 fr. 50) *Fr. 1 —*
5. *Rossel*, Virgile. **Histoire de la littérature française hors de France.** Biographie et extraits des œuvres des auteurs suisses français, belges, canadiens, etc., 530 pages, grand in-8°. (Au lieu de 8 fr.) *Fr. 3 —*

6. **Au foyer romand.** Années 1889 à 1911, (sauf 1900, 1901, 1906 et 1907). La fleur de la pensée romande : Rod, Vallette, Warnéry, Godet, Tavan, Monnier, Morax, etc. Gerbe littéraire. (Au lieu de 3 fr. 50 le vol.) *Fr 1 —*
7. *Warnéry*, H. **Littérature et morale,** critique littéraire : — Daudet, Mérimée, l'erreur du XVIIIme siècle, etc. (Au de lieu de 4 fr.) *Fr. 1.50*
8. *Herzen*, A., prof. à l'Université de Lausanne. **Causeries physiologiques.** La vie. — Les microbes. — Bilan de l'organisme. Influences réciproques du physique et du moral. (Au lieu de 3 fr. 50) *Fr. 1 —*
9. *André*. **Causeries françaises.** Revue de langue et de littérature française *contemporaine*, accompagnée de lectures, années 1903 et 1904. (Au lieu de 3 fr. 50 le vol.) *Fr. 1 —*
10. **Recueil de monographies pédagogiques.** Rousseau, Pestalozzi, Girard, Fellenberg, etc. En français et en allemand. (Au lieu de 7 fr. 50) *Fr. 2.50*
11. *Allemand*. **Divertissements gymnastiques de l'enfance.** Jeux et rondes, renfermant la musique de 40 chants divers. (Au lieu de 1 fr. 50) *Fr. 0.50*
12. *Ceresole*, A. **Voix et Souvenirs.** Fêtes et quatrains. — Rodoillet et le bourreau de Berne. — Ganganet. — La miche de Noël (au lieu de 3 fr. 50) *Fr. 1 —*
13. *Rod*, Edouard. **Pernette.** Nouvelle vaudoise. (Au lieu de 2 fr. 50) *Fr. 1 —*
14. *Hänni*. **Chez les Canaques.** Joli récit d'un voyage de trois ans. (Au lieu de 3 fr. 50) *Fr. 1 —*

Tous ces ouvrages seront envoyés franco contre remboursement. On souscrit par simple carte postale adressée à la *Gérance de « l'Educateur »*. Bien spécifier les volumes désirés.

LETTRE DE PARIS

L'étrange et déconcertant conflit qui met aux prises, depuis deux mois déjà, le gouvernement et nos instituteurs *syndiqués* prime en intérêt, pour l'instant, toute question pédagogique proprement dite et je dirai même toute autre question de politique intérieure.

Je vais donc vous en mettre sous les yeux un tableau succinct que je m'efforcerai de rendre aussi objectif que possible. Je me réserve d'en tirer plus tard les graves enseignements qu'il comporte.

I. Le 17 août dernier, dans son congrès de Chambéry, la *Fédération des syndicats d'instituteurs* vote une motion de sympathie à l'adresse de la *Confédération générale du Travail* et décide de participer à l'œuvre que celle-ci a fondée sous le titre de *Sou du soldat*, œuvre que les tribunaux ont plusieurs fois condamnée comme visant à détourner du devoir militaire la jeunesse enrôlée sous les drapeaux.

Le 21, M. Messimy, ancien ministre de la guerre, proteste au Conseil général de l'Ain contre pareille résolution, qui lui paraît être une manifestation d'*antimilitarisme* et d'*antipatriotisme*.

Le 22, le gouvernement, considérant que les syndicats d'instituteurs ont une existence illégale, les invite officiellement à se dissoudre avant le 10 septembre.

La question fait naturellement le tour de la presse, et non seulement les journaux réactionnaires et progressistes, mais encore la plupart des feuilles d'opinion radicale et radicale-socialiste blâment énergiquement les instituteurs syndiqués.

Les représentants, ou membres des bureaux des syndicats mis en cause, affectent un grand étonnement de la mesure prise contre eux. Les résolutions votées à Chambéry ont, prétendent-ils, été inexactement rapportées et surtout faussement interprétées par une presse hostile; et il n'est pas vrai qu'ils soient anti-patriotes. Ils essaient de définir le patriotisme tel qu'ils le comprennent. Ils ne peuvent d'ailleurs dire encore s'ils se soumettront ou non aux ordres du ministère; ils doivent avant tout convoquer leurs adhérents, et ceux-ci, en raison des vacances, sont présentement disséminés un peu partout. On peut prévoir, toutefois, que si un certain nombre se décident à obéir, d'autres se prononceront pour la résistance en recherchant l'appui du syndicalisme ouvrier.

Le terme fixé par le gouvernement approche. Des démissions se produisent ça et là ; des groupements même se dissolvent, d'assez mauvaise grâce au reste, et plusieurs en faisant connaître leur intention de se reformer bientôt d'une ou d'autre manière ; mais le

plus grand nombre demeurent dans le *statu quo*, et, comme le note un analyste de la presse pédagogique, « leur tactique paraît être d'obtenir des pouvoirs publics un sursis ». Naturellement, les polémiques continuent dans les journaux, les organes socialistes soutenant à peu près seuls les instituteurs syndiqués et les encourageant à la révolte.

II. De fait, la résistance s'organise dans dix-huit départements, avec, pour meneur, le syndicat de la Seine, qui pourtant, avait passé jusqu'à ce jour pour un des plus modérés. Le Conseil des ministres décide, le 12 septembre, d'engager contre eux des *poursuites judiciaires*, estimant qu'il appartient non au pouvoir exécutif, mais aux tribunaux, de sanctionner les actes délictueux et de dissoudre les associations formées en opposition de la loi.

Il convient de noter ici que les instituteurs syndiqués et leurs amis prétendent que les syndicats de fonctionnaires ne sont pas interdits par la loi de 1884 sur les associations ouvrières, et que, de plus, ils ont été au mois d'avril 1906 l'objet d'un vote de tolérance provisoire émis par le Sénat. (Il était question alors d'élaborer un *statut des fonctionnaires* déterminant avec précision leurs droits et les devoirs qui les limitent : par une négligence coupable des pouvoirs publics, ce statut n'a pas encore été établi.) La thèse du gouvernement est au contraire que la loi interprétée dans son véritable esprit, et d'ailleurs renforcée sur ce point par un arrêt de la Cour de cassation, interdit aux fonctionnaires de tous ordres de se syndiquer; que la tolérance accordée provisoirement aux syndicats d'instituteurs poursuivis en 1906 ne saurait s'étendre à ceux qui se sont formés depuis; et qu'enfin ces groupements, déjà illégaux par eux-mêmes, viennent de commettre un acte répréhensible au plus haut degré, une sorte d'attentat contre l'Etat, en s'affiliant publiquement à la *C. G. T.*, association révolutionnaire qui prêche et poursuit la destruction violente de l'organisation nationale et, suivant l'expression courante, le « chambardement » de la société.

Le bureau du Syndicat de la Seine proteste, par une déclaration publique, contre la décision gouvernementale et annonce qu'il résistera jusqu'au bout. D'autre part son président se rend au con-

grès de la *C. G. T.*, au Hâvre, en préside une des séances et y prononce un discours dans lequel « il jette fièrement le gant au ministère et revendique pour les instituteurs le droit de se solidariser, sous la forme syndicale, avec le prolétariat organisé et conscient qui marche à la suite de la Confédération générale du Travail ». En même temps, enfin, un groupe d'instituteurs rédige un manifeste conçu dans le même esprit et recueille un assez grand nombre de signatures (16 septembre).

(*La fin prochainement.*) H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. **Augmentation de traitement.** Le Conseil général de Denges, dans sa séance du 30 novembre a augmenté de 100 fr. le traitement de M. Borel, instituteur et de 30 fr. celui de la maîtresse d'ouvrage.

Cette décision a été prise à l'unanimité, ce dont nous félicitons les autorités et nos deux collègues qui ont su mériter cette marque d'estime et de confiance.

Une augmentation de 100 fr. a été accordée à Mme Saillet-Rieder, institutrice à Chesalles sur Moudon.

Les autorités communales de Cudrefin ont aussi augmenté le traitement du corps enseignant de leur localité de 150 fr., pour chacun des maîtres (deux institutrices et un instituteur) et cela à partir du 1er janvier 1912 Nos remerciements bien sincères à toutes ces autorités avisées qui ont compris que le meilleur encouragement à donner à leur corps enseignant était de consentir à un sacrifice pécuniaire en sa faveur. A. D.

*** **Aux membres de la S. P. V.** — Afin de mettre fin aux malentendu qui se produisent fréquemment, il est rappelé aux membres de la S. P. V. ainsi qu'au corps enseignant en général, *que toutes les librairies de la Suisse romande* sont en mesure de faire le 5 % d'escompte sur les achats au comptant, et non le 10 % comme on le croit généralement. Ceci est le résultat d'une décision prise au cours d'une assemblée générale de libraires et éditeurs de la Suisse romande. A. D.

*** **Activité des sections de la S. P. V.** — Nous apprenons avec plaisir, que pour donner une suite pratique à la discussion du 9 novembre écoulé, sur ce sujet : « Comment développer la vie dans nos sections ? » le corps enseignant du district de Morges a décidé la création d'un chœur mixte, sous la direction de M. Jean Borboën, instituteur à St-Prex. Nous félicitons nos collègues pour leur heureuse idée et leur souhaitons une pleine réussite pour ce premier essai. A. D,

*** **Retraite.** — Dans une réunion tout intime et fraternelle, les instituteurs et institutrices du cercle de Lucens ont pris congé de leur excellent collègue, M. J. Janin qui se retire de l'enseignement après 34 années d'activité à Dom-

pierre. Au cours de cette modeste manifestation, un petit souvenir a été remis au vétéran et d'aimables paroles ont été échangées. Nous souhaitons à M. Janin une longue et heureuse retraite, récompense bien méritée d'un travail souvent ingrat et parfois aussi trop méconnu. A. D.

JURA BERNOIS. — **Retraite de Mlle Junod.** — Le 30 novembre dernier, Mlle Clémence Junod, institutrice de la IVme classe à Corgémont, a pris une retraite bien méritée après trente-six ans d'enseignement dans cette localité. Les commissions scolaires, le corps enseignant primaire et secondaire, l'inspecteur de l'arrondissement assistaient à la cérémonie d'adieux. Des souvenirs ont été remis à cette institutrice dévouée de la part de la commission scolaire et de la part de l'Etat, pendant que ses collègues lui offraient un magnifique bouquet.

*** **Progymnase de Delémont.** — La fête intime organisée par la commission du Progymnase pour fêter le centième anniversaire de la fondation du Collège de Delémont sera suivie d'une manifestation plus générale, mais devant rester bien delémontaine et jurassienne. Les anciens élèves de l'Ecole tiennent à fonder une association (Société des anciens moyens) et à associer à leur œuvre, dans une fête, qui aura lieu le 8 décembre, non seulement tous leurs camarades, mais encore un grand nombre de personnes qui s'intéressent à la prospérité des établissements d'instruction de la ville.

*** **Maison d'éducation de Sonvilier.** — Un incendie qui a éclaté le 30 novembre, à 6 heures du soir, a complètement détruit le grand bâtiment agricole de la maison d'éducation de Sonvilier. Les dégâts dépassent 100 000 fr. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. M. le directeur Berlincourt se trouvait à ce moment dans l'étable; il put donner promptement les ordres nécessaires pour grouper les jeunes gens de l'établissement, afin d'éviter tout accident et pour sauver le bétail. Une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue sur les lieux pour juger du sinistre et prendre les mesures nécessaires. Les autres bâtiments de l'asile n'ont pas souffert. H. Gobat.

NEUCHATEL. **On inaugure.** A Travers on a inauguré un bâtiment scolaire. Le nouvel édifice s'harmonise bien avec le château restauré, qui sert encore de collège et qui continuera à abriter quatre classes, les cuisines scolaires avec réfectoire et les services communaux. Sans prétentions ornementales, le bâtiment qu'on vient d'inaugurer s'abrite sous un vaste toit. Une somptueuse halle de gymnastique, des salles d'école pourvues des installations hygiéniques les plus modernes sont les locaux essentiels qu'on y voit. Il y a encore beaucoup de place disponible qu'on sera heureux de pouvoir employer un jour. Une belle cérémonie s'est déroulée au temple à l'occasion de l'inauguration. Y ont pris la parole : MM. le Président du Conseil Communal, le président de la Commission scolaire, et M. le conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique.

Les jubilés. — Mlle E. Perrinjaquet, qui compte cinquante années d'activité dans les écoles de Travers, a été fêtée comme il convient au cours de la cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment scolaire. Nous ajoutons toutes nos félicitations à la jubilaire pour la magnifique carrière pédagogique qu'elle a fournie, et nous joignons nos bons vœux à tous ceux qui lui ont été exprimés déjà au moment où on fêtait cette vie de dévouement à l'école.

M. Jules-Henri Cornu a lui aussi été fêté pour quarante années d'enseignement, dont six mois seulement à la Jonchère et trente-neuf années et demie à Corcelles-Cormondrèche. Les autorités de ces localités lui ont offert un joli banquet au cours duquel un magnifique plat d'argent portant en dédicace :

Jules-Henri Cornu.
La Commune de Corcelles-Cormondrèche reconnaissante,
1872-1912,

a été remis au jubilaire. Le Département de l'Instruction publique, représenté par M. Latour, inspecteur, a remis à M. Cornu le service d'argent aux armes de la République, et M. Latour, qui est en quelque sorte un camarade du jubilaire, puisqu'ils enseignaient tous deux, à Corcelles, au début de leur carrière pédagogique, en 1873, a dit à son collaborateur les choses que lui inspiraient sa vive amitié pour lui et le souvenir de leurs débuts communs. Il lui a exprimé la reconnaissance du Département pour sa longue et laborieuse carrière. Naturellement, la Commission scolaire, dont font actuellement partie d'anciens élèves de M. Cornu, a aussi prouvé à ce fidèle maître combien ses excellents services ont été appréciés Une fort jolie soirée a clôturé la petite fête.

La Société pédagogique du district de Boudry, qui compte M. Cornu parmi ses membres, s'associe de tout cœur aux bons vœux et aux nombreux souhaits qui ont été exprimés à ce vaillant collègue.

A Fleurier. — Trois fois cette année, la Commission scolaire de Fleurier a eu le plaisir et la joie de célébrer la trentième année d'enseignement d'un des membres du corps enseignant attaché aux écoles de cette localité.

C'est Mlle A. Gauchat qui fut la dernière fêtée au cours d'une cérémonie tout intime à laquelle la Commission scolaire, le Corps enseignant et M. l'Inspecteur du 1er arrondissement assistaient. M. le pasteur Parel félicite Mlle Gauchat. Il dit finement que les enfants, — dont on dit tant de mal, — ont du bon quelquefois, puisque la jubilaire en particulier et le corps enseignant en général, les peuvent supporter si longtemps !

Cette céremonie laissera le meilleur souvenir à ceux qui y assistèrent. Les trois jubilés successifs de Fleurier prouvent certainement qu'il existe dans cette localité une excellente entente entre les autorités scolaires, la population et le corps enseignant, ce pour quoi nous le félicitons.

A la Coudre. — C'est notre collègue, M. Constant Mosset, que l'on a aussi fêté pour ses services consciencieux et féconds, durant une carrière longue et belle qui, nous voulons l'espérer, avec les orateurs qui lui ont déjà exprimé des vœux le jour de son jubilé, se prolongera encore durant de nombreuses années pour le plus grand bien de la jeunesse qu'il enseigne.

Toutes nos félicitations à ce collègue distingué que le village tout entier, où il enseigne, a fêté le plus cordialement. L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Vers la science. Vues nouvelles sur l'éducation de l'adolescence, par Jules Fiaux. Lausanne, Payot & Cie (in-12).

On critique dans certains milieux l'esprit autoritaire et dogmatique qui règne dans les écoles. Les instituteurs répondent : Venez donc diriger, sans programme et sans discipline sévère, une classe de 40 à 50 élèves. Vous verrez si c'est possible. Ils ont raison.

Pourtant la volonté de l'enfant et son initiative, sans lesquelles sa vie devient stérile, sont souvent atrophiées, détruites par ce régime scolaire continué pendant 8 à 10 ans.

Sommes-nous acculés ici à un dilemme? M. Fiaux ne le pense pas. La dure discipline n'est nécessaire que contre celui qu'on veut contraindre à agir contre son gré, pour une œuvre qui ne l'intéresse pas, dont il ne voit pas l'utilité. Parce que l'enfant va sans plaisir à l'école on prétend qu'il n'aime pas à s'instruire et qu'il faut l'y obliger.

C'est une erreur : avant l'école l'enfant se montre avide de connaissances ; il questionne beaucoup et observe encore davantage. D'autre part, souvenons-nous que c'est à partir du moment où nous nous sommes voués à une profession que le besoin d'apprendre s'est fait surtout sentir.

Il faut donc rendre l'instruction attrayante et utile, et de plus, faire en sorte que la théorie enseignée s'adapte à la pratique, qu'elle la complète. Donnez concurremment l'enseignement pratique, soit l'apprentissage et celui théorique en classe, en affectant à chacun d'eux une partie de la journée. Laissez, de plus, à l'enfant la liberté de choisir les cours qui l'intéressent et se rapportent à sa profession et vous aurez résolu le problème, dit l'auteur, parce que, dans ces conditions, l'enfant et l'adolescent iront avec plaisir en classe et n'auront plus besoin de contrainte.

Telle est, nous semble-t-il, la thèse développée par M. Fiaux. Son livre renferme beaucoup d'idées nouvelles et originales ; il sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent à l'éducation, quelle que soit leur opinion sur ce sujet.

Anecdotes (recueil de morceaux choisis anecdotiques) et *L'Habitation* (conversation française, par Fernand Herbert. — Chez E. Roth, libraire-éditeur à Giessen.

Le premier de ces ouvrages contient un choix de 135 contes, fables, récits, historiettes, la plupart en prose, empruntés aux meilleurs auteurs français. C'est dire que le recueil possède une belle tenue littéraire. Destiné aux élèves ayant vaincu les difficultés du début, il doit les amener à la compréhension d'un texte suivi de longue haleine. Parmi les trois mille et quelques mots différents employés dans les « Anecdotes », tant concrets qu'abstraits, la plupart sont d'un emploi courant. L'auteur met surtout en relief les verbes qui sont tous imprimés en caractères gras et réunis en deux appendices très complets. Un lexique très détaillé facilite l'emploi de l'ouvrage.

L' « Habitation », brochure destinée à la conversation, contient, en questions et réponses, une étude des plus détaillées du tableau bien connu de Hölzel. Peut-être l'auteur en donne-t-il seulement trop, de ces détails ! Il insiste une fois de plus sur l'importance des verbes, en quoi je ne puis qu'approuver M. Herbert. Des tableaux synoptiques de la conjugaison et un lexique français-allemand complètent la brochure. Y.

PARTIE PRATIQUE

RÉCITATION

Ecoles enfantines.

Pour Nouvel-An

Lorsqu'à cinq ou six ans à peine,
On voit venir le Nouvel-An,
L'on se demande, fort en peine,
Ce qu'on va dire à ses parents ?

Peut-on leur jurer d'être sage
Quand on sait bien qu'à tout instant
Un rien, une mouche, une image,
Vous rendra désobéissant ?

Non, mais sans faire une promesse,
Un serment qu'on ne peut tenir,
On peut leur montrer sa tendresse
En tâchant de leur obéir.

On peut leur dire : « Je vous aime. »
On peut les serrer sur son cœur,
Et, quoique petit, l'on peut même
Prier souvent pour leur bonheur.

ADÈLE BELLON.

Degré inférieur.

Pauvres petits.

Nous sommes les pauvres petits
Qui n'ont point dans leur cheminée
La belle bûche illuminée
Pour réchauffer leurs pieds raidis.

Nous marchons en courbant la tête,
Nous avons froid, nous avons faim,
Car nous n'avons ni feu, ni pain,
Pendant que chacun est en fête.

Et nous rentrerons tout à l'heure,
Quand les boutiques fermeront,
Tout tristes et baissant le front,
Près de notre mère qui pleure.

O. AUBERT.

Degrés intermédiaire et supérieur.

Ma nounou.

(*Monologue pour enfant.*)

J'avais mis de côté pendant toute l'année
L'argent que je reçois lorsque j'ai des bons points,
Celui que j'ai trouvé dans notre cheminée
Le matin de Noël. J'avais, ni plus ni moins,
En y joignant encore l'argent de mes étrennes,
Trois louis, dans ma bourse ! Ah ! Je sais bien compter !
(*Plus vite*). — C'était pour un jouet que depuis des semaines
Et des mois tout entiers, je rêvais d'acheter.
J'allais donc le tenir ce cheval mécanique !
(*Ralentissant*). — Et voilà qu'à présent il ne me reste rien !...
Mais rien ! J'en perds l'esprit !... Il faut que je m'explique
Et dise mon ennui... ça me fera du bien.

(*Racontant*). — Ce matin, mes parents ont reçu la visite
De la brave Nounou qui s'occupa de moi.
Dans ses bras, en pleurant, elle me prit de suite,
Et je m'attendrissais sans trop savoir pourquoi.
(*Posément*). — Elle dit : « Mes enfants, hélas ! n'ont plus de père...
Il est mort cette nuit, jugez de mon chagrin !
Il nous laisse tous quatre en proie à la misère
Et mes petits ont froid et réclament du pain.
(*La voix attendrie*). — Je sais combien vous êtes bons et charitables.
Prêtez-moi votre appui pendant ces jours de deuil...
Car nous ne serons pas toujours si misérables
Et certes, je rendrai. Par devant le cercueil
De celui qui là-haut dans le ciel intercède
Pour toucher votre cœur, je jure... »
« Arrêtez,
Dit ma mère à Nounou, plus un seul mot. J'accède,
J'ai mon petit budget... prenez et l'emportez.
C'est, à mon grand regret, tout ce dont je dispose.
Mais tranquillisez-vous... »
Alors moi, je me mets
A pleurer et je dis : Je ne sais pas si j'ose
Offrir mes louis d'or, mais, si tu le permets,
Maman, à ma Nounou je veux bien qu'on les donne.
(*L'air heureux*). — Oh ! si vous aviez vu ce qu'ils m'ont embrassé !
Tout le monde pleurait... « De lui rien ne m'étonne !
Dans le ciel tu seras un jour récompensé. »
Dit ma pauvre Nounou songeant moins à sa peine.
Enfin, elle partit emportant mon trésor.
(*L'air résigné*). — J'attendrai mon cheval jusqu'aux autres étrennes.
A moins que ma Nounou soit malheureuse encor !

(*Le Petit Provincial.*) JEAN LIANE.

ORTHOGRAPHE

Prise de Constantinople par les Turcs.

Le 29 mai 1453, la hache enfonçait les portes de Ste-Sophie ; les vieillards, les femmes, les jeunes filles, les moines, les religieuses, encombraient cette vaste basilique dont les parvis, les chapelles, les galeries, les souterrains, les tribunes immenses, les dômes et les plates-formes, peuvent contenir la population d'une ville entière. Un dernier cri s'éleva vers le ciel comme la voix du christianisme agonisant. En peu d'instants, soixante mille vieillards, femmes ou enfants, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe, furent liés par couples, les hommes avec des cordes, les femmes avec leurs voiles ou leurs ceintures. Ces couples d'esclaves furent jetés sur des vaisseaux, emportés au camp des Ottomans, insultés, échangés, vendus, troqués comme un vil bétail.

Jamais lamentations pareilles ne furent entendues sur les deux rives d'Europe et d'Asie. Les femmes se séparaient pour jamais de leurs époux, les enfants de leurs mères, et les Turcs chassaient, par des routes différentes, ce butin vivant, de Constantinople vers le centre de l'Asie. Constantinople fut saccagée pendant huit heures ; puis Mahomet II entra entouré de ses vizirs, de ses pachas et de sa garde. LAMARTINE.

VOCABULAIRE. *Sainte-Sophie*, superbe église, construite en 532, transformée en mosquée en 1453. *Basilique*, édifice où l'on rendait la justice ; aujourd'hui nom de quelques églises principales. *Ottomans*, Turcs. *Parvis*, espace autour du tabernacle dans le temple de Jérusalem ; place devant la grande porte d'une église. *Dôme*, voûte demi-sphérique qui surmonte une église. *Vizir*, ministre d'un prince musulman. *Pacha*, chef militaire en Turquie. *Mahomet II*, sultan qui s'empara de Constantinople, de la Grèce et de la Serbie.

GRAMMAIRE. — La ponctuation dans l'énumération. Orthographe de mille. Participe passé avec *être*. LS. GRUAZ.

LECTURE PUIS RÉDACTION.

Décembre.

Quelle diversité de pensées font naître dans les esprits les trois syllabes qui composent le nom du dernier mois de l'année !

Décembre, pour l'indigent, c'est le froid vif, pénétrant, les privations plus dures, les longues nuits, les jours écourtés, avares de lumière et de chaleur ; c'est l'hiver et son triste cortège : et ce mot résonne à l'oreille âpre comme la bise ! Mais c'est aussi un rayon d'espérance : il sait, le pauvre, que des âmes dévouées vraiment chrétiennes, viendront à son aide et lui apporteront, avec les secours matériels, une parole de réconfort et d'affection.

Décembre, pour les heureux selon le monde, les égoïstes, les frivoles qui ne recherchent que les jouissances matérielles, les plaisirs toujours abondants et variés, c'est la saison des sports d'hiver, des concerts, des spectacles en tous genres.

Décembre, pour les employés de magasins, les patrons et ouvriers de certaines industries, c'est parfois le labeur écrasant, les veilles prolongées, le surmenage ! Labeur et surmenage causés trop souvent par l'imprévoyance, l'indifférence coupable de trop nombreux acheteurs et acheteuses du dernier moment, qui, pour les commandes et emplettes de fin d'année, font montre d'une exigence outrée, d'une impatience fébrile envers des personnes surchargées de besogne par la faute de tous ces retardataires.

Décembre, pour l'homme sérieux qui réfléchit, c'est l'année à peine commencée, semble-t-il, et qui court à son terme ; c'est le temps qui s'enfuit rapide, sans une minute d'arrêt, et, dans sa marche toujours égale et toujours accélérée, nous précipite vers l'éternité ! Au milieu des préoccupations que ce mois nous apporte, au milieu des fêtes, des cadeaux et des réjouissances, combien peu réfléchissent à la brièveté du temps, à la fuite des années, pareille aux flots de la mer, aux flots du lac, qui se poussent les unes contre les autres et nous poussent avec elles vers le rivage de l'autre vie !

Décembre, c'est la vieillesse de l'année qui nous fait réfléchir à ces vers de Lamartine :

Le livre de la vie est le livre suprême,
On ne peut le fermer, ni l'ouvrir à son choix.
Le passage adoré ne s'y lit pas deux fois,
Et le feuillet fatal s'y tourne de lui-même.
On voudrait revenir à la page où l'on aime,
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts.

Décembre, pour le chrétien, pour l'âme croyante et fidèle, c'est le mois béni qui ramène la fête douce entre toutes, la solennité de Noël, la commémoration de la naissance du Sauveur ; car cette belle fête est comme un écho prolongé des concerts angéliques qui retentirent jadis sur les hauteurs de Bethléem ; il redit à toutes les âmes de bonne volonté : « Gloire à Dieu dans le ciel, et paix aux hommes sur la terre ! » (Tiré du *Courrier de la Côte*).

Plan. — Ce que dit décembre : *a)* à l'indigent ; *b)* à l'homme du monde ; *c)* au commerçant et à l'employé ; *d)* à l'homme sérieux ; *e)* au chrétien.

Traiter de même un autre mois de l'année. A. Courvoisier.

HISTOIRE

Droit public suisse.

II

Les Suisses à l'étranger sont relativement nombreux. Leurs habitudes d'ordre et de travail les protègent. Mais si les circonstances les y obligent, c'est au Département politique fédéral qu'ils doivent demander appui ou secours, par l'intermédiaire des représentants diplomatiques ou consulaires de la Confédération.

Cette représentation est d'origine récente. Avant 1848, Paris et Vienne seules avaient des agents diplomatiques permanents. Depuis 1868, des *envoyés extraordinaires* et *ministres plénipotentiaires* nous représentent en France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Italie. Aujourd'hui la Grande-Bretagne (1891), la Russie et le Japon ont aussi une *légation* suisse, où siège notre ministre. Dans la République Argentine, nous avons un ministre résident depuis 1891.

D'autre part, la Suisse a actuellement 101 représentants *consulaires*, soit 10 consuls généraux, 71 consuls et 20 vice-consuls. A l'exception du consul général de Rio-de-Janeiro, qui a le caractère diplomatique d'un *chargé d'affaires*, aucun des consuls suisses n'est consul *de carrière* ; en dehors de leurs fonctions consulaires, ils exercent une profession. Ils ne touchent de la Confédération aucun traitement, mais sont indemnisés pour leurs frais de bureau. C'est là un bel exemple de *patriotisme*, car la fonction est avant tout ardue et ingrate.

Les consuls cherchent à développer les relations économiques entre la Suisse et leur pays de résidence, renseignent les particuliers sur la situation commerciale, industrielle et agricole de leur ressort, protègent les Suisses qui s'adressent à eux, les aident de leurs conseils. Les chefs de *légations* (ministres) exercent au nom du Conseil fédéral la surveillance sur le personnel consulaire et sont chargés du soin des affaires consulaires dans l'arrondissement de la capitale,

La Suisse n'a ni ambassade, ni ambassadeurs. Là où il n'existe ni ministre, ni consul, les Suisses ont la faculté de se placer sous la protection des représentants d'une autre puissance.

En Suisse, l'entrée en fonctions des agents diplomatiques ou consulaires étrangers est subordonnée à l'octroi de *l'exequatur* du Conseil fédéral, sur préavis du Département politique. Seule la France est représentée en Suisse par un ambassadeur. A côté du ministre plénipotentiaire allemand, un ministre résident représente la Bavière. Seul le Guatemala a un chargé d'affaires.

Tous les agents diplomatiques et consulaires s'attachent très vite à notre pays. Souvent ils assistent à nos fêtes nationales et leur doyen, qui est de droit l'ambassadeur de France, évoque volontiers dans ses toasts l'esprit d'harmonie qui préside aux relations du corps diplomatique et de nos magistrats. P. D.

CIVILISATION *(suite)*.

4. Les Turcs. — Leurs migrations et leur formation sociale.

Les Turcs n'avaient pas suivi la même route que les Slaves ; ils arrivèrent par la route des plateaux de l'Asie-Mineure et furent conduits directement à Constantinople. Leur séjour sur les hauts plateaux de la Perse et de l'Asie-Mineure ne modifièrent pas leur manière de vivre, car ils purent s'y livrer à l'art pastoral et y conserver leurs habitudes nomades. Ils se déplaçaient donc aisément et se mettaient rapidement en guerre. Leurs conquêtes furent soudaines et vastes et leur domination s'étendit sur des descendants de nomades devenus depuis longtemps sédentaires. Etabli en dominateur, *le Turc ne se mit pas à cultiver lui-même*, ou il cultiva le moins possible. Voici ce que dit d'eux un géographe sociologue « Les Turcs n'ont pas le courage de cultiver eux-mêmes, et comme la corvée n'est plus à leur disposition, ils laissent en friche la moitié de leurs domaines. Presque tous sont accablés de dettes. Leur grande ressource est d'obtenir un petit emploi chez le gouverneur, une place à la douane, et de faire payer alors ce qu'ils peuvent aux raïas qui s'adressent à eux. Cette incurie est étrange, elle frappe les yeux de tous les côtés. Le paysan turc laboure juste ce qu'il faut pour qu'il ait de quoi vivre l'an qui vient.

Non seulement le Turc cultive peu ou pas, mais *il ne se préoccupe pas de perfectionner la culture chez les vaincus*. Il laisse aller les choses et n'a pas l'énergie suffisante pour exercer une surveillance active sur des administrés. Il en tire ce qu'il peut par les impôts, mais ne fait rien pour faire progresser l'agriculture par des subsides, l'établissement de voies de communication, d'écoles d'agriculture ; on sent que la vie du nomade a plus d'attraits pour lui que l'existence du sédentaire et spécialement du paysan. Les Turcs n'ont pas aidé leurs sujets à *s'approprier le sol*. Au contraire, ils ont laissé en friche certaines terres offertes à Dieu en vertu de fondations pieuses.

Enfin, en ne procurant pas suffisamment de sécurité aux Bulgares, les Turcs, leurs maîtres, ont empêché l'industrie et le commerce de se développer, et même la culture ne s'est exercée longtemps que dans les vallées étroites où les paysans bulgares se savaient à distance des soldats.

Pour ces diverses raisons : manque de goût pour l'agriculture, incapacité de la développer chez les peuples soumis à leur domination, et de procurer la sécurité nécessaire aux industriels et aux commerçants qui avancent des capitaux et confient leurs marchandises aux entreprises de transport, les Turcs, qui purent garder leurs habitudes, leurs traditions, leur formation sociale de nomades, et que les conditions de l'existence ne contraignirent pas ou ne réussirent pas à fixer solidement au sol, au lieu de pousser les Sud-Slaves en avant, vers un état social supérieur, les firent reculer vers les types issus de l'Orient et entravèrent leur évolution normale.

Mais ils se firent encore plus de tort à eux-mêmes qu'ils n'en firent aux vaincus. N'ayant pas jeté de racines dans le sol, ayant, comme on l'a dit « campés » en Europe comme des nomades, au lieu de s'y fixer comme des sédentaires, ils en ont été peu à peu délogés par les peuples à formation plus solide Leur recul progressif vers l'Asie est un fait historique. Un faible courant entraîne chaque année vers l'Asie quelques Turcs. Les Sud-Slaves, ceux de l'Herzégovine, de la Bosnie, de la Serbie, de la Bulgarie se sont peu à peu dégagés de leur étreinte. Vont-ils être contraints de quitter la péninsule des Balkans, sous les coups terribles des Bulgares et de leurs alliés Slaves et Grecs? L'avenir nous le dira. En réalité, le type turc paraît s'y être maintenu jusqu'ici, non en vertu de sa force ou de sa supériorité, mais uniquement grâce à l'accord des diverses puissances. Tout fait prévoir que, dans la lutte gigantesque qui se livre aujourd'hui, les peuples sédentaires, stimulés par la culture et influencés par l'Occident, l'emporteront sur le peuple resté demi-nomade et qui n'a cessé de regarder vers l'Orient. L.-S. P.

COURS COMPLÉMENTAIRES

5me Semaine : — Mercredi.

Géographie. *Les cours d'eau de la Suisse* (compte rendu).

Histoire. Dans le *pays d'Appenzell*, la scission religieuse amène la formation de deux Etats tout à fait distincts, l'un protestant, l'autre catholique (1597).

Troubles des Grisons Passer rapidement sur cette question ; Georges Iénatsch ; massacres dans la Valteline ; assassinat de Pompée Planta ; intervention de l'Espagne, de l'Autriche et de la France dans les affaires des Grisons. Montrer les tristes effets de la discorde (1618 à 1639).

Guerre de Trente Ans. Guerre européenne à laquelle la Suisse ne fut pas mêlée officiellement. Le traité de Westphalie (1648) qui mettait fin à cette longue lutte reconnaissait, en droit, l'indépendance de la Confédération suisse. La Haute-Allemagne ne pouvait plus être considérée comme une partie intégrante de l'Empire.

Guerre des Paysans. Montrer comment la conclusion de la paix provoqua en Suisse une crise économique qui fut la cause première de la révolte des paysans. Leuenberg et Schybi, (faire ressortir la figure de ces chefs, devenus des martyrs de la liberté). L'insurrection vaincue.

Rédaction. *Une veillée au village.* Canevas : L'hiver est venu, la neige couvre la terre. Travaux suspendus dans les champs, même dans les forêts. On casse les noix ; les voisins, les amis sont invités. La veillée autour de la longue table. Les jeunes gens chantent ou plaisantent ; les plus âgés évoquent les sou-

venirs de leur jeunesse. Les hôtes offrent le vin nouveau qui paraît si bon quand on a mangé des noix. A minuit, on se sépare en adressant ou en acceptant quelque nouvelle invitation.

Une fête de famille. On a célébré les noces d'or de vos grands-parents (les noces d'argent de vos parents). Préparatifs tenus secrets, (chacun a apporté le concours de son temps, de son travail ou de son argent.) Le jour est arrivé. Joyeux repas auquel assistent tous les parents. Vœux, cadeaux aux jubilaires. (Quelqu'un a retracé leur carrière, rappelé des souvenirs.)

Instruction civique. *Les droits constitutionnels des Suisses.* Ces droits, qui nous paraissent tout naturels, ont été pendant longtemps l'apanage d'une caste de privilégiés. (Voir Jeune citoyen, pages 183 et 184.)

Calcul. *L'intérêt.* Rappeler que le taux de l'intérêt ne s'est pas toujours exprimé en %: on prêtait au denier vingt (5 %), au denier seize (6 ¼ %). Aujourd'hui l'intérêt se calcule toujours sur la base du %. Bien définir les termes ; *capital, taux, temps, intérêt.*

Dans le cours de la leçon, montrer l'importance de l'épargne.

Samedi

Calcul. Suite de la leçon de mercredi. Avec les élèves avancés, passer au calcul du taux. Dans le calcul oral, faire remarquer les abréviations possibles. Ex. : L'intérêt au 4 % pour 9 mois équivaut à l'intérêt annuel au 3 %. L'intérêt pour 144 jours est égal aux ²/₅ de l'intérêt annuel, etc.

Histoire et Instruction civique. Compte rendu.

Rédaction. Mise au net et critique, ou traiter le 2e sujet.

Géographie. Canton de Fribourg. Situation. Enclaves. Alpes fribourgeoises. La Sarine et ses affluents: la Broye ; la Veveyse. Principales localités, (à faire repérer sur la carte muette). Lieux historiques : Romont et Gruyère (résidences des comtes de ce nom). Fribourg (1178) Estavayer (1475). Morat (1476).

Population : environ 140 000 hab. Ligne de séparation des langues (Morat à la dent de Ruth). Religion. (Depuis quand les Moratois sont-ils protestants ?)

Agriculture et industrie.

Lecture. Jeune Citoyen : N° 2 page 25 ; N° 7 page 36 ; pages 50 et 51.

E. Visinand.

VARIÉTÉ

Instruction civique.

Connaissez-vous chose plus difficile à faire apprendre que les *attributions* de nos diverses autorités communales, cantonales ou fédérales. Il y a entre elles des associations d'idées qui, en général, sont au-dessus de l'âge de nos élèves. Leur enchaînement est pour eux malaisé à retrouver. Présentées sous la forme suivante, les attributions du Conseil fédéral nous ont paru plus facilement mémorisables et c'est à ce seul titre que nous les publions. Au surplus, ce ne sont pas des vers, et à peine de la prose rythmée.

Le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral, nommé par nos deux Chambres,
(Sept membres pour trois ans, en session de décembre,)

Des lois de mon pays règle l'exécution,
Garantit aux cantons leur constitution,
Fait régner parmi nous la paix et le bon ordre,
Veille pour empêcher nos voisins de nous mordre,
Nomme les employés de l'administration
Et les hauts officiers de nos six divisions;
Des lois fait les projets et gère nos finances,
Fait les comptes *après* et le budget *d'avance*,
Répartit sa besogne en sept départements,
Et voit, tous les Noëls, un nouveau président.

X.

ARITHMÉTIQUE

Solution du problème pour les maîtres

donné dans le nº 47 de l'*Educateur*.

I. Soient le nombre d'unités $= x$ et le nombre de dizaines $= y$ et par conséquent le nombre d'œufs $= 10\,y + x$.

D'après les données du problème, on a : si, *1re hypothèse*, $y > x$ $(x + y)\,(y - x) = 10\,y + x$, ou après réductions :

$$y = \frac{+10 \pm \sqrt{100 + 4\,x^2 + 4\,x}}{2}$$

En donnant des valeurs à x, positives et entières, j'obtiendrai y.

Pour $x = 1$ on a $y = \frac{10 \pm \sqrt{108}}{2}$ (; alors $y' > 10$ et $y'' < 0$.)

Mais plus x devient grand et plus le discriminant devient grand. Par suite la plus petite des solutions étant déjà trop grande, aucune ne conviendra.

II. Je fais alors une *2me hypothèse*, à savoir $y = x$ ou $x > y$ et je pose mon équation : $(x + y)\,(x - y) = 10\,y + x$, que je résous par rapport à x.

$$x = \frac{+1 \pm \sqrt{1 + 4\,y^3 + 40\,y}}{2}$$

En donnant des valeurs entières et positives à y, j'obtiens des valeurs d'x. Mais ces valeurs d'x pour être solutions du problème doivent être positives, entières et < 10.

Pour $y = 1, 2, 3$, x est irrationnel, et la valeur ne convient pas.

Pour $y = 4$; $x = \frac{1 \pm \sqrt{225}}{2}$ ou $x = 8$, en ne retenant que la valeur positive.

Pour $y > 4$; $x > 9$, ce qui est impossible.

La seule solution est donc :

$y = 4$, $x = 8$, et le nombre d'œufs est 48.

I. Borgnana-Besson.

Reçu des solutions et réponses de Mmes Borgnana-Besson, à Romanel ; A. Cottier-Cosandey. Rougemont ; Mlles Léa Dufey, Trélex ; L. Noverraz, Chavannes (Moudon); MM. Adrien Sonnaillon, Brenles; J. P., à Lausanne; M. T., Les Breuleux ; Maurice Gabbud, Bagnes (Valais) et J. Pasche, Leysin.

IMPRIMERIES RÉUNIES. — LAUSANNE. (S. A.)

Cours d'Ecriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. La partie allemande de cet ouvrage est parue en ***16me édition***. Prix d'un exemplaire fr. **1.—**. Pour toute une classe Rabais.

Chez **D. Bollinger - Frey, Bâle** et dans les Papeteries.

Modèles d'Ecriture Ronde et Gothique Méthode Bollinger très facile à apprendre.

Prix 1.- fr.

Bâle 1901 Médaille d'argent - Genève 1896 Mention honorable

Auteur éditeur : Bollinger-Frey, Bâle

Une vieille et renommée **Compagnie d'assurances contre les accidents** offrant les plus sûres garanties cherche parmi MM. les Membres du corps enseignant de la Suisse romande des

agents capables.

Excellentes conditions d'engagement.

De même une personne capable, expérimentée, connaissant bien la branche, serait éventuellement engagée comme

inspecteur

Place d'avenir. Adresser les offres sous **H 4625 à Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

VILLA VERTE-RIVE

INSTITUT INTERNATIONAL POUR JEUNES GENS

ST-BLAISE (près Neuchâtel)

Etude spéciale du français et des langues modernes (allemand, anglais, italien). Préparation aux examens offciels. Villa au bord du lac, grand jardin ombragé, foot-ball, tennis. Confort moderne. Prospectus et références à disposition.

H 4482 N. **H. Montandon-Brack**, directeur.

Cordonnerie de la Louve

J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 **8, rue de la Louve, 8** *Téléphone 3995*

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES REPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — *dans les 24 heures* — Service à domicile

LA REVUE

de Lausanne est indispensable en 1913 aux personnes désirant suivre les événements du pays et de l'étranger.

LA REVUE sera expédiée **gratuitement** dès ce jour au 31 décembre 1912 à **tout nouvel abonné** d'un an pour 1913.

LA REVUE parvient le même jour à presque tous les abonnés du canton et de la Suisse romande.

LA REVUE expédie gratuitement chaque samedi à tous ses abonnés, le supplément: **La Revue du Dimanche,** formant à la fin de l'année un volume de plus de 400 pages.

LA REVUE paraît en 6 pages tous les **mercredis et samedis.**

LA REVUE publie des renseignements complets sur la politique vaudoise, suisse et étrangère. Service de dépêches étendu. Correspondances de Paris, Berne, Zurich, etc. Lettres du village de Grattesillon. Chronique agricole. Trois feuilletons, etc., etc.

Un abonnement à *LA REVUE* constitue un utile et agréable cadeau de Nouvel-an.

Un an : 12 francs. — 6 mois : 6 fr. 50. — 3 mois : 3 fr. 50.

On s'abonne par simple carte, à l'Administration de *La Revue,* avenue Louis Ruchonnet, à Lausanne. H 15294 L.

Maison NYFFENEGGER

FONDÉE EN 1840 **Rosset-Nyffenegger, prop.** TÉLÈPHONE 403

LAUSANNE, 17, Rue de Bourg, 17

Produits de la maison:

Chocolats — Marrons glacés

Bonbons fins — Sucre de Lausanne — Fruits confits

THÉ ✻ Salons de Rafraîchissements ✻ GLACES

EXPÉDITONS POUR TOUS PAYS. Adresse télégraphique : Nyffenegger, Lausanne.

Max Schmidt & Cie

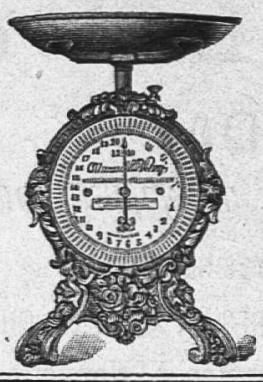

24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2

LAUSANNE

Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.

MAISON MAIER & CHAPUIS MODÈLE

Rue du Pont
Rez-de-Ch.. 1er et 2me Etage
LAUSANNE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10 %

aux Membres de la **SPV.**

VÊTEMENTS SUR MESURE

JULES CAUDERAY
ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz *LAUSANNE* **Téléphone 1063**

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON

chœurs à 2 et à 3 voix égales à capella

Doret, G., Les Glaneuses à 2 voix. —.25
Lauber, E., La Terre Helvétique, à 3 voix . . . . . —.25
Plumhof, H., Les Alpes, à 3 voix. —.25
Roux, G., Une voile sur le Léman à 2 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K., Je m'en remets à Dieu, à 2 voix . . . . . —.25
Schnyder, Ch., Nostalgie, à 2 voix —.25
» Chanson printanière à 2 voix. . . . . —.25
Harnisch. A., Vœux de nouvelle année . . . . . —.25
Grunholzer K., Lumière de Noël, à 2 voix' . . . . . —.25
Meister, C., O sainte nuit, 2 voix —.25
Uffoltz, P., Cloches, sonnez, à 2 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K., Gloire à Jésus, à 2 voix . . . . . —.25
North, C. Paix sur la terre, 2 voix —.25
Grunholzer, K., Noël, à2 voix. . —.25
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix . . . . . —.25
de Faye-Jozin, F., La chanson du vieux moulin, à 2 voix. . —.50
— Le même, à 3 voix. . . . . —.50
Rousseau, J., Le Jour de Noël, à 3 voix . . . . . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Voici Noël, à 3 voix . . . . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Joie de Noël, à 3 voix. . . . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix . . . . . —.25
— Le sapin de Noël, à 3 voix . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix . . . . . —.25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix —.25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix . . . . . —.25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix —.25
— Chantons tous Noël, à 3 voix. —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
Denéréaz, C. C., recueil de 12 chants populaires, à 3 voix égales. . . . . —.30

Lauber, E., Douze chants de Noël, 1 et 2 voix . . . . . —.50
Cornelius, P., 3 chants de Noël, 1 et 2 voix . . . . . .
Kling, H., Dix chants de Noël —.20
(I volume) 1 et 2 voix . . . —.25
— Dix chants de Noël (II volume) 1 et 2 voix . . . . . —.25
— Dix chants de Noël (III volume) 1 et 2 voix . . . . . —.25
Mozart-Kling, Excursion, à 2 voix —.50
Kling, H., Marche des pinsons, à 2 voix . . . . . —.50
Weber-Kling, 4 chœurs d'Euryanthe :
No 1. Les examens, à 2 voix
No 2. Les promotions, à 3 voix . . . . . 1.—
No 3. Le départ, à 3 voix. .
No 4. Dans la forêt, à 3 voix
Rsini-Klisong, Jour charmant, à 2 voix . . . . . —.50
Cosson, A., Petit enfant Jésus. (Noël) 1 ou 2 voix . . . . —.50
Rousseau, J., Noël des bûcherons, à 3 voix . . . . . .
— O Christ ! Tu sors de la poussiére. (Chant de Pâques), à 3 voix . . . . . —.50
Kling, H., Le Cor des Alpes. (Mélodie suisse populaire) à 2 voix —.25
Pahud, G., Chant de Noël à 3 voix —.50
Sourilas, Th., Petits enfants (Berceuse) à 2 voix . . . . . —.50
— Le Bois en fête, à 3 voix . . —.50
Beethoven-Kling, Plaisir champêtre, à 2 voix. . . . . —.50
— — Activité, à 2 voix . . . —.30
Grandjean, S., Ainsi va la vie, ainsi va le temps (Ritournelle pour 2 chœurs d'enfants, à 2 voix . —.50
Gluck-Sauvrezis, Armide : Air de la Naïade, à 3 voix. . . . —.50
— — Orphée, Romance, à 3 voix —.50
Masini, F.-Kling, Le Lac de Genève, à 2 ou 3 voix . . . .
Kling, H., Les Tziganes (Chœur ou Duo sur de célèbres danses hongroises, à 2 voix . . . —.50

Envois à l'examen

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

U HUMANITÉ PATRIE

VIIIme ANNEE. — No 51-52. LAUSANNE — 21 décembre 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

MAISON MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch.. 1er et 2me Etage

LAUSANNE

MODÈLE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10 %

aux Membres de la **SPV.**

VÊTEMENTS SUR MESURE

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — *Ascenseur.*

Prix modestes. **Prix modestes.**

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Librairie Payot et Cie, Lausanne

Etrennes littéraires

CHANSONS DU PAYS DE VAUD

par **Edouard Vautier.**

1 vol. in-18, illustré de 9 dessins originaux de C. Clément.

Broché, Fr. **3.50**; relié, Fr. **5.50.**

Ce livre sera une révélation littéraire.

Depuis Juste Olivier aucun poète vaudois n'a célébré si heureusement notre beau pays de Vaud et chanté avec tant de finesse, d'humour et de poésie, avec une telle émotion et une telle profondeur, le génie caché de notre race, toutes les nuances de l'âme vaudoise, faite de douce fierté et d'ironie bienveillante.

Les *Chansons du pays de Vaud* seront lues et relues et apprises par cœur par de nombreuses générations.

Dès maintenant les bibliothèques romandes devront réserver à ce livre exquis une place spéciale.

C'est le volume indiqué pour les étrennes aux Vaudois absents.

Un livre pour la bibliothèque de famille

HISTOIRE ILLUSTRÉE

de la

LITTÉRATURE FRANÇAISE

par E. ABRY, C. AUDIC, P. CROUZET, agrégés des lettres.

Un magnifique volume in-8 carré de 680 pages, orné de 304 illustrations documentaires, imprimé sur beau papier d'alfa. — Broché, **5** fr.; relié toile, **5** fr. **50**; relié mouton souple, tête dorée, **7** fr. **50**.

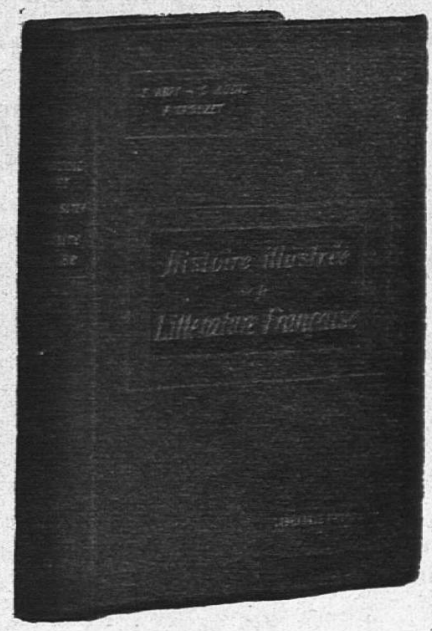

Cet ouvrage remarquable est avant tout un recueil de faits : dates, événements biographiques, analyses précises, exemples des procédés habituels des écrivains appuyés sur des citations et des renvois, illustrations documentaires, renseignements de toute nature sur la vie littéraire, artistique et sociale aux grandes époques de l'histoire. Ce livre est le premier précis classique de littérature française qui soit non seulement aussi copieusement, mais aussi *scientifiquement* illustré. Il ne s'agit donc pas d'un manuel scolaire seulement mais d'une œuvre très intéressante; guide indispensable et précieux pour les lectures de tous les membres de la famille.

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1er titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

Professeur diplômé dans l'enseignement secondaire, ayant fait d'amples études en **philosophie, histoire, littératures, langues modernes, géographie** et **pédagogie,** suisse, 37 ans, **parlant allemand. français, espagnol, italien** (anglais régulièrement), ayant occupé depuis six ans importante position à l'étranger, rentré au pays pour considérations de famille, **cherche place dans école supérieure d'Etat ou institut important** (participation financière plus tard pas exclue). Très bonnes relations avec personnes influentes de tous les pays de l'Amérique latine. **Titres, certificats et références de premier ordre.**

Offres sous chiffre **H. Z. 86** à la Gérance de l'*Educateur*.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.
Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. **16.343.000.**
Fonds total plus de fr. **128.352.000. Assurances en cours** plus de fr. **253.231.000.**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande,** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.